

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

Décision n° 101132 du 13 décembre 2016 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1636682S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35);

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant les conditions d'attribution du brevet de chef de service aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 195 du 23 août 2012, texte n° 7);

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifiant certaines dispositions relatives à la formation des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'instruction n° 82800/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu l'instruction n° 82900/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative à la formation d'adaptation à la spécialité et à la formation professionnelle complémentaire des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu le message n° 83576/GEND/CEGN/BCE/PL du 12 décembre 2016,

Décide:

Article 1^{er}

Le brevet de chef de service est attribué, à compter du 12 décembre 2016, aux sous-officiers classés par ordre alphabétique dont le nom suit:

Afonso, Eddie	NIGEND : 205920
Alligros, Nicolas	NIGEND : 218706
Augé, Jean-François	NIGEND : 187415
Bastoul, Virginie	NIGEND : 163584
Bauerle, Cathy	NIGEND : 193806
Bruère, Christophe	NIGEND : 183706
Carbonnet, Nathalie	NIGEND : 206313
Cottaz, Evelyne	NIGEND : 150208
Decouleur, Caroline	NIGEND : 205687
Demartin, Marianne	NIGEND : 195711
Drevet, Patricia	NIGEND : 201518
Gaudy, Pascal	NIGEND : 179782
Guitreau, Maud	NIGEND : 216218
Hermant, Valérie	NIGEND : 166551
Jallais, Yohann	NIGEND : 187184
Jeanneau, Prisca	NIGEND : 183762
Joyeux, Virginie	NIGEND : 212154
Lacroix, Mélinda	NIGEND : 193986

Leconte, Sylvain	NIGEND :	190054
Meunier, Céline	NIGEND :	162737
Mnemoi, Stéphanie	NIGEND :	184844
Morant, Claire	NIGEND :	176512
Payen, Christophe	NIGEND :	178190
Peraud, Christophe	NIGEND :	198962
Petit, Régis	NIGEND :	186572
Robert, Stéphanie	NIGEND :	189767
Réville, Stéphane	NIGEND :	167450

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, sous-directeur des compétences,
J.-M. ISOARDI